



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 7 juin 2021 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire Richard F. Dubé
Les conseillers et conseillères :

Siège no 1	Jimmy Plourde	Siège no 4	Viateur Dubé
Siège no 2	Carole Desbiens	Siège no 5	Absent
Siège no 3	Laurette Lévesque	Siège no 6	Hugo Tardif

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Michael Marmen, directeur général est aussi présent.

En raison des mesures liées à la pandémie et conformément aux recommandations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la séance s'est tenue à huis clos et par téléconférence. La population fut invitée à soumettre leurs questions à l'avance à l'administration municipale.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire.

21-06090 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Viateur Dubé, appuyé par Hugo Tardif, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence.

21-06091 Présentation d'un projet de remboursement de frais de garde pour bénévole par la CADL

À la demande de la CADL, une courte présentation fut donnée aux membres du conseil par le comité exécutif de l'organisme concernant la possibilité d'un projet de remboursement de frais de garde pour les bénévoles de différents organismes de la communauté. Cette présentation a eu lieu le 7 juin à 19h30 avant la séance ordinaire.

D'autres points ont été discutés durant cette présentation/entretien d'une durée d'environ une trentaine de minutes, dont les suivants :

- Une demande d'accès au garage municipal pour certains membres bénévoles de la CADL afin de leur permettre de mettre à point la luge géante entreposée dans le bâtiment ;
- Une demande de rencontre de type "tempête d'idées". Rencontre à laquelle participeraient différents organismes et intervenants tel que, l'Association des Loisirs, la CADL, la Corporation des Hauts Sommets, la Fabrique, le Comité du Centre Communautaire Roland-Morin, ainsi que le conseil municipal. Le but étant de discuter de l'avenir de la Municipalité sur différents enjeux communautaires et d'assurer une cohésion entre les différents intervenants du milieu. Le directeur général de la Municipalité, Michael Marmen, est mandaté de mettre sur pied cette rencontre avec les partis concernés ;
- Finalement, certains membres de la CADL ont souligné qu'ils souhaitaient que la Municipalité diffuse et invite la population à participer aux séances publiques par le biais de moyens technologiques/internet lorsque les mesures sanitaires ne permettent pas la participation en plénière.



21-06092 Présentation de l'agente de développement en attractivité du Témiscouata

Madame Mona Dubé, agente de développement en attractivité du Témiscouata, de concert avec Madame Sarah Dumais-April, agente de développement en immigration, ont fait une courte présentation concernant l'attractivité municipale, l'accueil et l'inclusion de nouvelles personnes dans la région. Le tout propose d'éventuelles collaborations pour la mise en place de comités d'accueil et un travail de coopération avec les comités d'accueil déjà existants sur le territoire. Cette présentation a eu lieu le 7 juin à 19h00 avant la séance ordinaire.

21-06093 Procès-verbal de la réunion du 3 mai 2021

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 soit adopté tel que rédigé.

21-06094 Comptes du mois de mai 2021

La liste des comptes du mois d'avril a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 3 mai et elle est lue à cette réunion. Sur la proposition de Hugo Tardif, appuyé par Viateur Dubé, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 31 mai 2021	44 687.98 \$
Comptes payés d'avance	<u>69 021.34 \$</u>
TOTAL	<u>113 709.32 \$</u>

21-06095 Rapport trimestriel et bilan

Le rapport trimestriel et le bilan au 31 mai sont lus par Michael Marmen, directeur général.

21-06096 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

a. Par Richard F. Dubé :

- MRC du Témiscouata, le 10 mai 2021 :
- RIDT, ;
- CADL, le 6 mai 2021

21-06097 Adoption du Règlement numéro 360 ayant pour objet de modifier le Règlement numéro 347 sur la gestion contractuelle

Attendu que le Règlement numéro 347 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 5 novembre 2018, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. ») ;

Attendu que la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021 ;

Attendu que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 3 mai dernier par, Nicholas Dubé, conseiller au



siège no 5 ;

En conséquence, il est proposé par, Viateur Dubé, appuyé par Jimmy Plourde, et résolu unanimement que le Règlement numéro 360 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 360 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 347 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.
2. Le règlement numéro 347 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifiée à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 9 et 10 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

21-06098 Soumissions pour la fourniture de matériaux granulaires et abrasifs

Des prix ont été demandés aux propriétaires de gravière/sablière de Saint-Honoré-de-Témiscouata pour la fourniture de matériaux granulaires et abrasifs 2021.

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyé par Hugo Tardif, il est résolu unanimement que les fournisseurs suivants soient retenus pour les travaux à réaliser. Un calcul du prix du transport devra être ajouté au prix des matériaux granulaires afin de choisir le moins dispendieux à acheter. De plus un seul entrepreneur a soumissionné pour l'abrasif soit Les Boisés Grande Fourche au montant de 6.91\$ la tonne et dont la livraison sera effectuée le 25 août 2021 :

<i>Nom</i>	<i>Matériaux offerts</i>	<i>Distance du garage</i>
Les Boisés Grande Fourche	Sable brut, 0-¾ tamisé, pierre à drain, terre végétale, roche, camion et chargeur	10 km
Les Entreprises Gaétan Pelletier	Sable brut, 0-¾ tamisé, concassé, pierre à drain, terre végétale, roche, chargeur	7 km
Excavation S.M.	Sable brut, 0-¾ tamisé, concassé	5 km

Un tableau des prix pour chaque produit a été remis aux membres du conseil.



21-06099 Embauche d'animatrices pour le camp de jour 2021

Sur la proposition de Hugo Tardif, appuyé par Viateur Dubé, il est résolu unanimement que les personnes suivantes soient embauchées du 28 juin au 23 août 2021 (8 semaines environ):

- Myriam Drapeau de Saint-Honoré-de-Témiscouata, animatrice en chef, pour 39.5 heures par semaine en moyenne;
- Sophie Brousseau de Saint-Honoré-de-Témiscouata, animatrice, pour 39.5 heures par semaine en moyenne;
- Rose Lemelin de Saint-Honoré-de-Témiscouata, animatrice, pour 39.5 heures par semaine en moyenne;
- Koraly Rioux de Saint-Honoré-de-Témiscouata, animatrice, pour 39.5 heures par semaine en moyenne.

Les salaires seront financés, en partie, par des subventions du programme Emplois d'été Canada ;

Une partie des salaires sera payée par les parents par l'entremise des inscriptions pour le camp de jour et le service de garde (extra), selon les tarifs qui seront déterminés selon le nombre d'inscriptions ;

La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata se porte garante des salaires des monitrices pour tout manque à gagner si les subventions ne sont pas suffisantes. Un montant est prévu au budget en ce sens pour les salaires des monitrices ;

Il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte de participer financièrement en contribuant pour un montant maximum de 1000\$.

21-06100 Embauche d'une coordonnatrice de services de loisirs

Une offre d'emploi a été publiée sur Placement en ligne d'Emploi Québec, dans l'Info-Weekend et sur la page Facebook de la Municipalité pour l'embauche d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice de services de loisirs. Nous avons reçu quelques candidatures. Une seule candidate habitant le territoire de la MRC de Témiscouata et possédant les formations et l'expérience nécessaires a été reçu en entrevue.

Une candidate a été retenue et recommandée au conseil municipal.

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que le conseil que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata embauche Madame Mélanie Hébert résidente à Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Il est également résolu qu'elle soit embauchée pour faire 35 heures par semaine.

Après une période d'essai de six mois, une évaluation sera faite et dans le cas où la Municipalité n'est pas satisfaite, elle pourra mettre fin à l'emploi.

Le salaire est celui établi suite aux négociations, tel qu'établi dans le contrat de travail de l'employé.

La liste des tâches et responsabilités lui sera remise.

Michael Marmen, directeur général, et Richard Dubé, Maire, sont mandatés pour signer un contrat de travail avec l'employé, pour le compte de la Municipalité.

21-06101 Félicitations à Monsieur Martin Dion

Il est résolu unanimement de souligner et féliciter Monsieur Dion pour son dévouement au travail pendant de nombreuses années. Monsieur Dion a connu une longue carrière au sein de Poste Canada qui a débuté en 1982 et s'est terminée au printemps 2021. Nous lui souhaitons une belle retraite bien méritée!



21-06102 Remerciement à Monsieur Marcel Patoine

Il est résolu unanimement de remercier et de souligner le travail de Monsieur Marcel Patoine à titre de bénévole pour le compte de la Fabrique de Saint-Honoré.

Monsieur Patoine se dévoue énormément pour la Fabrique et sa contribution ne passe pas inaperçue au sein de la municipalité. Un énorme merci de la part de tout le conseil et de la communauté honoroise pour ton travail !

21-06103 Octroi de bourses pour les finissants 2021

L'École secondaire de Cabano propose aux municipalités de contribuer à la cérémonie de remise des diplômes des finissants de l'École secondaire de Cabano par la remise de bourses aux élèves méritants d'ici. Quatre étudiants termineront leur secondaire 5 cette année.

Sur la proposition de Viateur Dubé, appuyé Jimmy Plourde, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata verse un don de 50\$ pour chaque élève graduant de Saint-Honoré.

Les élèves en question sont :

- Antony Després
- Tony Marquis
- Tommy Lord
- Élyse Dupuis

Le conseil félicite les élèves pour leur travail et leur persévérance et leur souhaite du succès dans la poursuite de leurs études

21-06104 Autorisation dans le cadre de la Subvention Carrière-Été Canada

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement d'autoriser Madame Josée Després, à signer toute documentation pour le compte de la municipalité dans le cadre de la subvention carrière-été Canada.

21-06105 Entretien du gazebo à la Villa Saint-Honoré

Considérant la lettre reçue en date du 21 mai 2021, de la part de la Villa Saint-Honoré, dans laquelle on fait part du mauvais état de la peinture du gazebo et dans laquelle on demande l'assistance financière de la Municipalité pour défrayer la peinture et l'employé assigné à la tâche ;

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyé par Carole Desbiens, il est résolu unanimement de défrayer les coûts associés à la peinture à neuf du gazebo et de l'employé au montant de 479.18\$ à partir du poste budgétaire numéro 02-729-00-991.

21-06106 Don à l'École des Moussaillons

Considérant le courriel de Monsieur Jules Soucy, Directeur école primaire, dans lequel ce dernier fait état de la condition du carré de sable et des buts de soccer sur le terrain de jeux ;

Considérant l'importance d'avoir des terrains de jeux adéquats pour le bienfait de la communauté dans son ensemble ;

Sur la proposition de Viateur Dubé, appuyé par Jimmy Plourde, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata commandite un voyage de sable et achète deux buts de soccer avec ancrages au sol au coût de 3 246\$ taxes incluses à partir du poste budgétaire numéro 72-701-20-726.

21-06107 Achat d'un portable pour la Coordonnatrice de service de loisirs



Sur la proposition de Hugo Tardif, appuyé par Viateur Dubé, il est résolu unanimement d'acheter un portable ainsi que les logiciels nécessaires pour la nouvelle Coordonnatrice de service de loisirs tel que proposé dans la soumission émise par Servlinks Communication au coût de 1 652.44\$. Le montant sera pris à partir du poste budgétaire numéro 02-130-00-671.

21-06108 Guide du citoyen de la MRC de Témiscouata

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement d'acheter une demi-page pour la promotion de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata dans le nouveau Guide du citoyen proposé par la MRC de Témiscouata. Le coût d'une demi-page est de 1 279\$ plus taxes et sera payé à partir du poste budgétaire numéro 02-690-00-490.

21-06109 Démolition du garage situé au 98 rue Principale

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyé par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement de procéder avec la destruction de la propriété (garage) située au 98 rue Principale conformément à la soumission de l'entrepreneur Excavation S.M. en date du 15 décembre 2020 pour un montant de 9 772.88\$. Le montant sera pris à partir du poste budgétaire numéro 72-629-00-727.

21-06110 Période de questions

À 20h56, Richard F. Dubé donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Aucune question.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 21 h, Richard F. Dubé, maire lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Richard F. Dubé, maire

Michael Marmen, directeur général

LISTES DES COMPTES
ADOPTÉS À LA SÉANCE DU
7 JUIN 2021

SALAIRES		
SALAIRE DE MAI	39 853,33 \$	
REER Collectif	477,15 \$	
Avantages sociaux	4 634,72 \$	
CSST	617,09 \$	
ASSURANCES COLLECTIVES	1 123,70 \$	
TOTAL DES SALAIRES:	46 705,99 \$	46 705,99 \$
BELL CANADA:		
Bureau	207,92 \$	207,92 \$
HYDRO-QUEBEC:		
Edifice municipal	- \$	
Abri postal rue de la Gare	21,07 \$	
Étangs rue de la Gare	- \$	
Station pompage PP1 - Près du 51, rue Principale	- \$	
Station pompage PP2 - Près du 180, rue Principale	- \$	
Garage	- \$	
Poste incendie Saint-Honoré	- \$	
Poste incendie Saint-Honoré (Fournaise)	- \$	
Éclairage public	338,79 \$	
Croix lumineuse	21,07 \$	
Bibliothèque	- \$	
Parc 150e	- \$	
Loyer 99B	- \$	
Poste incendie de Saint-Pierre-de-Lamy	339,64 \$	
Local Association sportive	- \$	720,57 \$
VISA DESJARDINS		
Cellulaire voirie	46,22 \$	
Vidéotron	122,96 \$	
Mallage (Mistral et ordre du jour)	170,91 \$	340,09 \$
AUTRES COMPTES PAYÉS PENDANT LE MOIS		
Frais de banque	139,65 \$	
Association du Cancer de l'Est du Québec	1 000,00 \$	
CADL (Transfert de Fonds)	17 005,00 \$	
Transport Saindon	2 059,78 \$	
Postes Canada (Achat timbres autres)	- \$	
Rénovation domiciliaire ou remboursement de taxes	842,34 \$	21 046,77 \$
Total des dépenses payées pendant le mois:		69 021,34 \$
TOTAL DES DÉPENSES:		113 709,32 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS :

Je certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites ci-haut.

Michael Marmen, directeur général

Le 7 juin 2021

**LISTES DES COMPTES
ADOPTÉS À LA SÉANCE DU
7 JUIN 2021**

R.

COMPTE DE MAI 2021			
43	Richard F. Dubé	-	\$
102	Laboratoire BSL	-	\$
110	Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !	-	\$
112	Fonds de l'information foncière	25,00	\$
174	Journal Info Dimanche	734,00	\$
224	Régie intermunicipale des Déchets de Témiscouata	8 945,02	\$
310	Raynald Asselin - Entrepreneur électricien	564,53	\$
311	Buroplus	474,81	\$
314	Publi-Print	688,13	\$
331	Les Services Kopilab	71,00	\$
357	Marché St-Ho	17,21	\$
403	Atelier de Soudure Laurier Plourde	81,40	\$
405	Électronique Mercier	385,42	\$
407	Brandt	182,73	\$
411	Pièces d'autos Michaud Inc.	207,55	\$
422	Chauffage Rivière-du-Loup	3 855,12	\$
427	Surplus général Tardif	329,20	\$
431	Roger A. Pelletier Inc.	826,66	\$
440	Dickner inc.	140,42	\$
447	Peterbilt Atlantic	-	\$
460	Société coopérative agricole de Saint-Hubert	183,18	\$
468	Automoteur R.D.L. Inc.	1 202,55	\$
491	Macpek	517,09	\$
550	Les Entreprises Camille Ouellet et Fils Inc.	-	\$
563	Excavation S.M.	7 515,00	\$
587	Les Boisés Grande Fourche Inc.	373,90	\$
604	Webetic.com	161,97	\$
607	Garage Dupuis Enr.	57,49	\$
626	Service de radiateur Chouinard	903,26	\$
632	Buanderie Rivière-du-Loup	196,62	\$
642	Messer	292,73	\$
646	Carrefour du Camion de R-D-L	673,67	\$
663	Distributions SeCurMed	606,54	\$
675	M.R. Boucher	3 688,92	\$
679	Profix de l'Est	715,61	\$
682	Protek Hydraulique	-	\$
692	Martin Bastille Inc.	1 505,92	\$
706	Les Commerçants de la Chaudière	93,11	\$
713	Livraison M.L.	16,01	\$
719	Robitaille Équipements Inc.	282,27	\$
799	Certified Laboratories	527,39	\$
900	Josée Chouinard	-	\$
904	Jonathan Bérubé	150,00	\$
1213	Excavation Dubé - 9212-0443 Québec Inc.	2 108,61	\$
1274	Lindsay Roy	112,19	\$
1330	Servvlinks Communication	29,44	\$
1377	Centre de Prévention Suicide	10,00	\$
1387	Toromont Cat	924,75	\$
1397	EDF - Équipements pour machinerie lourde	4 311,56	\$
TOTAL DES FACTURES À PAYER DE MAI 2021		44 687,98	\$